



Indu 2000 € et diminution 80 voire plus de mon AAH et ALS

Par **evas**, le **25/02/2021** à **14:20**

Bonjour,

J'ai reçu une notification de la caf aujourd'hui avec un indu au delà des 2000 €, car ils se sont trompés en me donnant trop d'argent cet été. Au chômage, j'ai pas dis non...je me suis demandé pourquoi, mais me suis dis, ok la CAF a ses raisons et j'ai pas demandé...grosse erreur..

En fait, juste après avoir eût ma notification d'AAH, j'ai reçu une somme d'environ 3000 € de la CAF, à titre d'aaah de janvier à juin ...

Aujourd'hui je vivais grâce à mon AAH (900 € environs) et mes ALS (environ 250 € sur un loyer de 560) avec un petit emploi à 10/15h par semaine (300 € par mois).

La CAF a décidé qu'ils m'avaient trop donnés, et je leur dis 2000 €...mon AAH est passée à présent de 900 € à 200 € pour mars, mon ALS est passée de 250 € à 44 € à partir de mars, et j'ai une petite prime d'activité...et sur le total, ils m'enlèvent 130 € par mois pour remboursement de dettes...donc je vais percevoir à partir de mars seulement 350 € pour vivre...alors que mon AAH est là pour m'aider au vu de mon handicap, travailler à plein temps me mets en grande difficulté..

Quel recours puis je faire? j'ai l'impression que mon AS ne fait que me répéter ce que lui la CAF...donc pas vraiment aidante.. où puis je trouver de l'aide...

Y a t il un avocat commis d'office qui puisse m'aider? comment ça se passe maintenant pour moi? Que faire? Vers qui me tourner? Puis je refuser (ils appellent ça ufaire une remise de dette je crois) de rembourser, car c'est leur faute....le cas échéant diminuer ma dette de 80% comme ils le font avec mes prestations? Comment faire pour faire entendre cette injustice, d'autant plus qu'ils n'expliquent pas clairement les causes...j'ai pas compris...

Merci de m'avoir lue :)

Bonne journée :)

Par **P.M.**, le **25/02/2021** à **15:01**

Bonjour,

Vous pourriez contacter une association d'aide aux usagers de la CAF...

Par **evas**, le **25/02/2021** à **15:04**

Merci PM, c'est ce que je fais parallèlement...

Par **youris**, le **25/02/2021** à **17:40**

bonjour,

vous pouvez également saisir le médiateur de votre CAF.

mais un indu doit être remboursé, peu importe d'ou vient l'erreur.

si c'est la CAF qui a commis l'erreur, vous devriez pouvoir négocier un échancier de remboursement.

salutations